



Association Espace Piéton

Maison de quartier La Bellangerais

5 rue du Morbihan

35700 Rennes

www.espacepieton.org

OBJET: Interpellation des candidats aux élections municipales 2008

Madame, Monsieur,

L'association ESPACE PIÉTON compte 220 adhérents. Elle a été créée en 2004 suite à l'accident mortel d'une fillette renversée par un car sur un passage pour piétons, alors que le feu était vert pour elle. Cet accident ne devait rien à la fatalité, mais montrait une fois de plus le danger pour les piétons, et leur vulnérabilité en milieu urbain.

Nous rappelons que deux accidents sur trois surviennent en agglomération avec une forte implication des usagers vulnérables, piétons, cyclistes et usagers des deux roues à moteur. Parmi les piétons, on note une forte représentation des plus faibles d'entre eux que sont les enfants et les personnes âgées.

Les aménagements dont vous êtes les décideurs participent à améliorer la sécurité des usagers de la rue. Ils favorisent également d'autres objectifs du développement urbain : accessibilité, attractivité, qualité de l'espace public, équité sociale, réduction des nuisances, développement des modes de déplacement autres que la voiture individuelle.

Toutes les agglomérations sont face à un défi, celui de maîtriser leur système de déplacement urbain pour concilier liberté de circuler et qualité de l'environnement. **Une priorité se dégage, accroître les modes de transport doux et améliorer leur sécurité.**

Le rôle d'un maire est fondamental tant au niveau de l'aménagement et de la réglementation que de l'éducation. C'est pourquoi nous nous permettons de vous interpellier sur plusieurs principes :

1 - Aménager pour modérer la vitesse

Au-delà des aménagements ponctuels, seule une politique cohérente et forte de développement des zones 30 contribuera à faire baisser la vitesse et permettra de diminuer les conflits de déplacement entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés. De nombreuses villes, surtout à l'étranger, ont étendu leurs zones 30 à une grande partie de l'agglomération créant ainsi un espace urbain favorable à la vie locale tout en observant une très nette diminution du taux d'accidents allant de 30% à 40 %.

Les zones 30 devraient être obligatoires dans tous les quartiers où la vie sociale est prépondérante, écoles, quartiers commerçants et résidentiels.

Nous demandons de plus que soient progressivement généralisées **les zones 30, constituant un réseau cohérent s'articulant autour d'axes structurants à trafic routier élevé.**

Les zones 30 doivent être aménagées de façon à ralentir efficacement les véhicules et protéger les piétons et vélos (ralentisseurs, chicanes, rétrécissements de chaussée, îlots centraux et mobiliers urbains). Les passages piétons doivent se limiter aux artères à trafic important, il est souhaitable pour les piétons qu'ils puissent traverser facilement en dehors de l'obligation des passages piétons et quand ceux-ci sont indispensables, il faut les sécuriser.

Association Espace Piéton

5, rue du Morbihan

35700 Rennes

espacepieton@espacepieton.org

<http://www.espacepieton.org>

<http://espacepieton.blogspot.com>

2 - Prendre en compte l'espace urbain et la vie locale

Tant en termes de santé que d'enjeux écologiques, il faut modérer le trafic en ville en favorisant :

- 1) **Les transports collectifs** dans le respect de la sécurité des usagers les plus vulnérables
- 2) **Les modes de transports "doux" :**
 - Considérer la marche à pied comme mode de déplacement à part entière : création de véritables plans d'itinéraires piétons, cheminements avec des trottoirs larges et des traversées sécurisées, application des normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, lutte contre le stationnement sauvage entravant le cheminement des piétons et des personnes handicapées.
 - Favoriser l'usage du vélo en créant des circuits continus.

3 - Communiquer sur la réglementation actuelle du code de la route

Rappeler la règle de priorité du piéton régulièrement engagé.

4 - Anticiper les dispositions du futur "Code de la Rue" et soutenir ses principes innovants.

- 1) **Le principe de prudence** : les conducteurs doivent faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des catégories d'usagers les plus vulnérables.
- 2) **Les zones de rencontre** : ces espaces intermédiaires entre les zones 30 et les plateaux piétonniers devraient voir le jour de façon imminente. Ces zones auraient l'avantage de redonner à la rue une dimension de vie sociale.
- 3) **Donner la priorité au piéton qui manifeste son intention de traverser**

Nous vous remercions de la disponibilité que vous prendrez pour nous faire connaître votre point de vue sur les principes évoqués ci-dessus. Nous souhaitons, avec votre accord, diffuser votre réponse sur notre site internet.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour l'association,
Philippe RAULT, Président



Association Espace Piéton
5, rue du Morbihan
35700 Rennes

espacepieton@espacepieton.org
<http://www.espacepieton.org>
<http://espacepieton.blogspot.com>